

## **Assemblée communale ordinaire du jeudi 21 juin 2018 à la halle de gymnastique**

L'Assemblée communale a été régulièrement convoquée par la voie du Journal officiel n° 23 du 13 juin 2018 et par la publication communale du 13 juin 2018.

**Présidence** : Mme Sylvie Marchand, Présidente des Assemblées  
**Procès-verbal**: Il est tenu par la secrétaire communale  
**Participants** : 67 personnes  
**Scrutateurs** : M. Roland Gerber et M. Manuel Fischer

Mme la Présidente ouvre cette Assemblée en souhaitant la bienvenue aux participant(e)s.

Elle présente M. Jean-René Migy, du bureau Voisard & Migy, qui se chargera de la présentation du point no. 2 et signale également la présence de Mme Coraline Kaempf, du Quotidien Jurassien.

Mme la Présidente donne lecture de l'ordre du jour et demande à l'Assemblée si elle accepte l'entrée en matière. Mme Renée Zürcher conteste l'ordre du jour et demande le retrait du point no. 4. Elle ne comprend pas que l'on puisse déjà faire voter un tel crédit sans présentation préalable du projet. Mme Zürcher pense que cette demande de crédit est trop précipitée, les citoyens doivent être mieux informés. Elle souhaite que l'Assemblée renonce à l'entrée en matière pour le point 4.

Mme la Présidente donne la parole à M. Grégory Franc pour des explications quant à ce point 4. Il explique que le projet est mûr, toutefois le Conseil communal a besoin de l'accord de l'Assemblée (par validation de ce crédit) pour continuer d'avancer dans ce dossier.

Toutes les informations nécessaires figuraient dans l'ordre du jour. M. Minger explique que l'on suit la même procédure que pour tout autre projet, que celui-ci sera présenté dans le point n°4. Mme Zürcher relève que ce n'est pas indiqué dans le libellé de l'ordre du jour. Mme Zürcher n'est pas satisfaite et confirme son souhait de supprimer le point 4 de l'ordre du jour.

Mme la Présidente propose de passer au vote et demande à l'Assemblée :

Acceptez-vous de retirer le point 4 de l'ordre du jour ?

La majorité de l'Assemblée refuse la proposition de Mme Zürcher et souhaite conserver le point 4, seules 11 personnes suivent l'avis de Mme Zürcher.

L'Assemblée accepte donc l'ordre du jour tel que présenté :

### ***ORDRE DU JOUR***

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 19 avril 2018.
2. Discuter et adopter la modification de l'aménagement local - Plan de zones et règlement communal sur les constructions – « parcelles nos. 47, 283 et 335 Les Marronniers ».

3. Prendre connaissance et approuver les comptes de l'exercice 2017, approuver les dépassements budgétaires.
4. Discuter et voter un crédit de Fr. 1'400'000.--, sous réserve de l'obtention de subventions, concernant le réaménagement du rez-de-chaussée (local voirie, zone d'activité commerciale) et du 1<sup>er</sup> étage (salle multifonctionnelle – structure d'accueil pour enfants) de la grange située à la rue du Collège no. 31A, propriété de la commune mixte de Courtedoux ; donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et consolider.
5. Discuter et voter une dépense de Fr. 17'000.— pour l'étude du projet (part communale des prestations d'ingénieurs) de réaménagement des rues du Clôtre, de la Combatte et du 23-Juin, financée par les liquidités courantes.
6. Informations communales :
  - a) Containers semi-enterrés : informations concernant le projet du SIDP
  - b) Columbarium : informations concernant le projet du Conseil communal
7. Divers.

#### **1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale du 19 avril 2018**

Mme la Présidente informe l'Assemblée que le procès-verbal a été diffusé sur le site internet de la commune et qu'il était possible de venir en prendre connaissance au bureau communal. Il sera approuvé sans lecture. Mme la Présidente demande à la secrétaire communale si des demandes de modifications écrites lui sont parvenues. La secrétaire communale répond par la négative. Comme il n'y a pas de remarque particulière, l'Assemblée approuve ce procès-verbal sans lecture.

#### **2. Discuter et adopter la modification de l'aménagement local – Plan de zones et règlement communal sur les constructions – « parcelles nos 47, 283 et 335 Les Marronniers »**

Mme la Présidente demande à M. Christophe Rérat, directeur de Récomatic SA ainsi qu'à son épouse, Mme Murielle Rérat, de sortir de la salle pour la présentation du dossier.

Mme la Présidente demande à l'Assemblée si elle accepte d'entrer en matière pour ce point. L'Assemblée accepte à l'unanimité.

Mme la Présidente donne la parole à M. François Minger. Ce dernier explique que deux séances d'information à ce propos ont eu lieu sur demande du Service de l'aménagement du territoire et conformément à la procédure légale. Suite à l'examen préalable, le dossier a été en dépôt public durant 30 jours au secrétariat communal, aucune opposition n'a été formulée à ce propos. Suite à cette introduction, M. Minger donne la parole à M. Jean-René Migy du bureau Voisard & Migy pour la présentation plus détaillée du dossier.

Ce dernier explique que, vu les deux premières séances d'information publiques, la présentation de ce soir sera un condensé de ces précédentes présentations.

M. Migy présente le secteur concerné et montre un extrait du plan de zones actuel. Il montre la parcelle no. 47 qui contient le cadre bâti de l'entreprise Recomatic et qui se situe en zone Cab (centre ancien), pour une surface de 6'783 m<sup>2</sup>. Derrière, la parcelle no. 335 d'une surface de 759 m<sup>2</sup> contient le secteur parking de l'entreprise (zone HA – habitation). La parcelle no. 283, acquise en 2016 par l'entreprise Recomatic a une surface de 2'442 m<sup>2</sup> et se trouve actuellement en zone verte, dans le prolongement du cadre bâti. L'ancien réservoir se trouvait sur cette parcelle à l'époque.

M. Migy présente maintenant le développement du site Recomatic, de 1968 à 2016. Plusieurs extensions ont eu lieu, l'entreprise comptait 10 employés à la base, elle en emploie actuellement 80. M. Migy présente ensuite le projet d'extension sur la parcelle no. 283, ainsi que la suppression de l'ancien bâtiment de dépôt.

M. Migy en vient à la modification du plan de zones, c'est-à-dire le passage du périmètre Recomatic en zone d'activité AA car il n'y aura jamais d'habitation sur le site Recomatic. M. Migy précise que tous les marronniers coupés seront replantés par des nouveaux arbres d'une certaine dimension, afin d'avoir un bon résultat dès le départ. M. Migy rappelle que les marronniers situés sur la butte, servaient à faire de l'ombre au site de l'ancien réservoir. Certains ont déjà dû être coupés car ils devenaient dangereux (chutes de branches).

M. Migy donne ensuite un aperçu de l'avant-projet d'extension de la Recomatic où l'on aperçoit clairement les nouveaux marronniers qui seront plantés aux abords de la route.

M. Migy en vient à l'échéancier :

Si le projet est accepté ce soir, la commune transmettra le dossier à la Section de l'aménagement du territoire (SAM) pour approbation du projet de modification du plan de zones. Ensuite la commune sera chargée de la parution officielle de la décision de la SAM.

Suite à cette présentation, Mme la Présidente demande à l'Assemblée si elle a des questions :

Ce n'est pas le cas.

Mme la Présidente remercie M. Migy pour son excellente présentation, clôt la discussion et propose de passer au vote :

Elle demande à l'Assemblée :

**Adoptez-vous la modification de l'aménagement local – plan de zones et règlement communal sur les constructions – « parcelles nos. 47, 283 et 335 Les Marronniers »**

L'Assemblée approuve cette modification à l'unanimité.

Mme la Présidente fait revenir M. et Mme Rérat dans la salle et leur annonce la décision de l'Assemblée. M. Rérat remercie l'Assemblée pour sa décision.

Mme la Présidente prend congé de M. Migy en lui réitérant ses remerciements pour sa présence ce soir.

M. Migy quitte l'Assemblée.

### **3. Prendre connaissance et approuver les comptes de l'exercice 2017, approuver les dépassements budgétaires**

Mme la Présidente demande à l'Assemblée si elle accepte d'entrer en matière pour ce point. L'Assemblée accepte à l'unanimité.

Mme la Présidente donne la parole à M. Yanick Matthey, conseiller communal en charge des finances, pour la présentation.

M. Matthey présente les comptes 2017 en bref, en comparant les résultats 2017 à ceux de 2016. Au final les comptes 2017 bouclent sur un bénéfice de fr. 65'867.— alors qu'en 2016, c'est un bénéfice de fr. 56'692.— qui avait été réalisé.

M. Matthey en vient aux particularités du compte de fonctionnement, où l'impôt sur les bénéficiaires des personnes morales a bien favorisé le résultat 2017 (fr. 102'572.— de plus que budgétisé).

M. Matthey précise qu'il n'y a plus d'amnistie fiscale et que les charges sociales ont diminué en 2017 (- fr. 50'000.--).

Les charges liées aux intérêts et amortissements sont en diminution.

M. Matthey explique que le Conseil communal a décidé de constituer une provision pour pertes sur débiteurs, à hauteur de fr. 20'000.-- ; de plus, le fonds communal a été alimenté à hauteur de fr. 80'000.--, afin de financer les prochains réaménagements des infrastructures communales.

M. Matthey présente ensuite un tableau avec les principaux écarts par rapport au budget. Ce tableau sera joint au présent PV.

M. Matthey passe aux investissements, il présente un tableau qui comporte l'ensemble des montants investis en 2017, ce tableau sera également joint au présent PV. Pour terminer, M. Matthey présente les postes du bilan où les liquidités ont augmenté de 10,5%, soit fr. 1'970'619.09. Le détail du bilan sera également annexé au présent PV.

Au terme de cette présentation, Mme la Présidente ouvre la discussion et demande à l'Assemblée si elle a des questions. Ce n'est pas le cas. Elle remercie M. Matthey pour son excellente présentation et demande à l'Assemblée :

### **Approuvez-vous les comptes 2017 ainsi que les dépassements budgétaires ?**

L'Assemblée approuve ces comptes 2017 à l'unanimité.

**4. Discuter et voter un crédit de Fr. 1'400'000.—sous réserve de l'obtention de subventions, concernant le réaménagement du rez-de-chaussée (local voirie, zone d'activité commerciale) et du 1<sup>er</sup> étage (salle multifonctionnelle – structure d'accueil pour enfants) de la grange située à la rue du Collège no. 31A, propriété de la commune mixte de Courtedoux; donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et consolider**

Mme la Présidente demande à l'Assemblée si elle accepte d'entrer en matière pour ce point. L'Assemblée accepte à l'unanimité.

Mme la Présidente donne la parole à M. Grégory Franc, conseiller communal en charge des bâtiments communaux et de l'école, pour la présentation de ce projet.

M. Franc présente un plan de situation afin que l'Assemblée se rende bien compte du lieu où se trouve la grange en question. Il donne un bref historique à l'Assemblée, à savoir l'achat par la commune de la zone du collège à la Caisse de pension en 2017. Cette zone a une surface de 9'400 m<sup>2</sup> environ et comprend un bâtiment d'environ 320 m<sup>2</sup> au sol. L'étude préliminaire pour ce projet de réaménagement de la grange a été votée en 2017. M. Franc déclare que l'idée principale du Conseil communal en présentant ce soir ce projet de réaménagement, est de rendre ce bâtiment à la population de Courtedoux.

M. Franc présente les plans du rez-de-chaussée, qui comprennent une zone d'activité commerciale sur la gauche, d'environ 167 m<sup>2</sup>, un local pour la voirie d'environ 119 m<sup>2</sup> et éventuellement un bancomat.

M. Franc donne quelques précisions concernant l'actuel local de voirie qui compte 124 m<sup>2</sup> et pour lequel la commune paie une location de fr. 780.--/mois. Cette somme permettra de supporter une partie des intérêts et amortissements que l'on aura pour la future construction

M. Franc en vient à la zone d'activité commerciale en déclarant qu'il y a un réel besoin pour le village, plusieurs citoyens sont en demande. Mme Marie-Laure Maillat souhaite rappeler que M. Esposito a un projet de magasin en bas du village. Il poursuit en précisant que les Autorités communales ont déjà pris des contacts avec un boucher, un poissonnier et un boulanger. Les trois ont déclaré avoir un intérêt à venir s'installer dans cette zone commerciale. M. Franc précise encore que le petit magasin Choffat avait des finances saines.

M. Franc précise que le Conseil communal a bien connaissance du projet de M. Esposito en bas le village, il explique toutefois que les démarches pour ce genre de développement peuvent être longues et au final ne pas aboutir, la commune se doit d'assurer le développement d'une zone d'activité commerciale, de plus, ce projet a besoin d'une telle zone afin de pouvoir diminuer l'endettement net de la commune.

M. Blaise Calame s'interroge sur le fait d'avoir 2 zones d'activités commerciales dans le village... n'est-ce pas trop ? M. Franc lui répond que si le projet de M. Esposito voit le jour, la zone commerciale de la commune ouvrira avant, M. Esposito devra donc éventuellement adapter son projet. M. Franc précise encore qu'il s'agira d'une zone d'activité commerciale dans la grange et non d'un petit magasin, le Conseil communal a besoin du projet voté afin de pouvoir affiner ses démarches et préciser ses prises de position.

Mme Michèle Tonnerre constate qu'il y aura un service aux familles et aux aînés avec ce projet.

M. Thierry Blaser s'étonne que le service d'incendie et de secours n'ait pas été intégré dans le projet, comme cela avait été discuté à l'époque. M. Franc lui confirme que cela n'a pas été prévu car le local était trop petit et le Conseil a souhaité privilégier la voirie. M. Thierry Blaser trouve regrettable le fait que le service d'incendie n'ait pas sa place dans ce projet qui n'a apparemment pas été assez étudié avec les acteurs principaux de la commune. M. Blaser rappelle que des travaux d'isolation minimales ont été apportés au local des pompiers, car il était probable que ce local intègre prochainement la grange ! M. David Protti se rappelle en avoir parlé à M. Mathieu Chaboudez à l'époque et il en était ressorti qu'il ne fallait pas regarder sur le SIS pour le projet de la grange.

M. Jean-Denis Rérat se demande si c'est vraiment à la commune de gérer une zone d'activité commerciale au village. Certainement pas selon lui.

M. David Maillat constate que certains commerces seront plus avantagés que d'autres par rapport au prix de la location ? M. Franc explique que la commune sera là pour faciliter les choses sans avantager quiconque. M. Joseph Maillat demande aux Autorités si elles ont pensé à former une société coopérative, afin d'impliquer les gens du village en apportant leurs actions ? Le but serait que les citoyens fréquentent un maximum les commerces du village. M. Minger lui répond que l'idée est très bonne, toutefois, si l'on veut créer une coopérative, il faut avoir l'outil, donc le crédit pour le réaliser. M. Minger confirme que certaines personnes sont prêtes à donner de l'argent, mais rien n'est possible sans le projet concret (l'outil). L'idée est donc retenue lorsque le projet sera validé.

Suite à toutes ces interventions, Mme la Présidente demande à M. Franc de poursuivre sa présentation. Les questions devront être posées à la fin de la présentation.

M. Franc passe à la présentation du premier étage. Un ascenseur sera installé pour l'accès à l'étage.

Une zone multifonctionnelle, modulaire, avec cuisine verra le jour à l'étage. Cette zone sera flexible et modulable selon le besoin. Elle comprendra une structure d'accueil pour enfants de 2 à 12 ans, une salle de réunion ainsi qu'un centre de jour pour aînés. Les espaces feront respectivement 55, 85 et 38 m<sup>2</sup>.

La zone multifonctionnelle comprendra une salle de réunion pour la commune et les sociétés du village, un lieu de rencontres et d'échanges. Il s'agira ici d'alternatives à la réservation/location de la salle de sport (env. 80 places). Les futures assemblées communales pourront avoir lieu dans cette zone et ainsi libérer la halle plus souvent pour les sociétés. M. Franc précise que M. Bruno Zürcher a récemment écrit à la commune pour se plaindre du manque de disponibilité de la halle envers les sociétés locales.

M. Franc parle plus en détail de la structure d'accueil pour enfants de 2 ans à 8P. Il explique que les démarches avec le SAS ont débuté il y a quelques temps. Le SAS a validé le projet avec un retour très positif. A noter que Courtedoux est un des seuls Cercles scolaires sans structure d'accueil. Plusieurs familles cherchent actuellement des solutions de gardiennage. L'accueil familial de jour du Jura recherche des familles d'accueil à Courtedoux, sans succès. Un projet de partenariat entre jeunes enfants et aînés, style bulle verte, pourra voir le jour. M. Franc précise que des personnes formées nous aideraient à monter cette structure. M. Franc a sondé 8 communes ajoulotées qui lui ont confirmé que l'éventuel déficit d'une telle structure se monterait entre fr. 0.-- et fr. 70'000.--. La commune de Bure serait une antenne de Courtedoux, il y aurait donc un partage des risques. Ce projet renforcera notre cercle

scolaire et évitera ainsi les départs vers les écoles privées, donc des fermetures de classes.

M. Franc montre ensuite les chiffres de nos effectifs d'enfants âgés de 2 ans à 8P. Ces chiffres prouvent que nous avons de plus en plus d'enfants à Courtedoux. Dans 5 ans nous passerons de 115 à 157 enfants à la rentrée scolaire.

M. Franc passe ensuite aux subventions en lien avec le projet :

La subvention cantonale est calculée à la surface occupée. La subvention fédérale dépend d'un programme d'impulsion de quatre ans. Une subvention de la LORO pour le bâtiment sera également à prévoir. D'autres subventions seront également à percevoir, notamment celle du Patenschaft.

Suite à cette présentation, M. Franc donne la parole à M. Matthey conseiller communal en charge des finances pour la présentation de la partie financière du projet.

M. Matthey parle d'un budget de rénovation de CHF 1'400'000.--. La création d'une UAPE rapportera une subvention de CHF 200'000.— de la LORO. M. Matthey donne une indication importante : la création d'une zone d'activité commerciale diminuera l'endettement net, d'environ CHF 594'000.--. La location pour le local de voirie actuel sera supprimée, soit CHF 9'600.--/an. M. Matthey explique que le surendettement de la commune doit être évité, la limite étant aux alentours des CHF 5'000.--/hab.

M. Matthey montre les charges et produits relatifs à ce projet. Le total des charges se monte à fr. 53'800.— et les produits à fr. 33'600.--. Ce réaménagement coûtera donc fr. 20'200.— de frais de fonctionnement supplémentaires à la commune. M. Matthey précise encore que les taux d'intérêts ont été calculés à 2%, alors qu'aujourd'hui ils sont à 1,1% pour les communes, nous avons donc une bonne marge.

M. Matthey déclare encore que la commune de Courtedoux paie chaque année environ fr. 63'000.— à la répartition des charges pour les crèches et espaces jeunes du Canton, alors que nous n'en possédons pas à Courtedoux.

M. Matthey passe ensuite à la planification financière en présentant un tableau des investissements, avec le plan financier mis à jour jusqu'en 2022. Il précise bien que tous les projets pris en compte dans ce PF seront présentés en détails lors de prochaines Assemblées communales.

Pour le projet présenté ce soir, c'est fr. 402'500.— budgétisés cette année, puis fr. 1'000'000.— en 2019. M. Matthey précise encore que l'achat du nouveau véhicule pour la voirie a été repoussé en 2019, un montant de fr. 150'000.— a été budgétisé. La vente des parcelles des futurs lotissements La Banderatte et Le Collège nous rapportera fr. 237'000.— d'ici 2023. M. Matthey explique à l'Assemblée que tous les investissements à prévoir durant les 10 prochaines années sont inclus dans le plan financier.

M. Matthey présente ensuite l'évolution des dettes de la commune jusqu'en 2023. Pour rappel on parle d'un surendettement au-delà de fr. 5'000.— de dette par habitant. Sur le graphique présenté par M. Matthey on constate que nous dépasserons cette limite de fr. 5'000.— par habitant entre 2020 et 2021, nous

repasserons en-dessus des fr. 5'000.— par habitant en 2022 et serons à nouveau dans la moyenne cantonale, grâce à la vente de nos parcelles. M. Matthey rappelle que le patrimoine financier et l'achat des terrains n'ont pas été pris en compte dans l'endettement net par habitant.

Il rappelle que si une surface d'activité commerciale prend place dans la grange, c'est fr. 594'000.— que nous pourrions déduire de notre endettement net. M. Matthey parle encore des liquidités qui oscilleront entre fr. 2'500.— et fr. 1'800.— par habitant, malgré la création de la grange.

Ensuite, M. Matthey présente un tableau qui montre l'état des fonds communaux à ce jour et leur évolution jusqu'en 2022. Des prélèvements dans les fonds des eaux potables et usées ainsi que dans celui de l'entretien des chemins, seront nécessaires lors du futur réaménagement de la Combatte. M. Matthey rappelle que le total de nos fonds doit toujours suivre l'état de nos liquidités. Le Canton se charge de surveiller cette évolution.

En conclusion, M. Matthey rappelle que la création d'une UAPE dans la grange est nécessaire afin que l'on obtienne une subvention de fr. 200'000.--. Une surface d'activité commerciale est également nécessaire dans cette grange, afin de diminuer l'endettement du patrimoine administratif. Les charges d'exploitation du bâtiment seront supportables pour la commune, soit fr. 20'200.--. Nos fonds et liquidités sont suffisants afin de limiter et contrôler l'endettement. Le plan financier nous donne une vision sur le long terme prenant en compte un maximum de facteurs, minimisant les risques. M. Matthey informe encore l'Assemblée que le Délégué aux affaires communales a préavisé favorablement ce projet, après étude de nos chiffres.

Suite à cette longue et intéressante présentation, Mme la Présidente remercie MM. Franc et Matthey pour leurs interventions et ouvre la discussion. Elle demande à l'Assemblée si elle a des questions :

Mme Michèle Tonnerre se demande quel sera l'âge exact des enfants qui fréquenteront la future UAPE. M. Franc lui répond qu'ils auront entre 2 et 12 ans.

Mme Michèle Tonnerre se demande quelle surface par enfant il y aura ? M. Franc lui répond que cela dépendra de l'utilisation de la surface d'accueil, mais la surface sera largement suffisante. La surface variera en fonction du nombre d'enfants à accueillir. M. Franc assure que chaque utilisateur (enfants, aînés, ...) pourra trouver sa place dans les locaux mis à disposition. Un coin pour dormir sera à disposition des enfants dès 2 ans. Des petits lits au sol seront placés dans un espace fermé, M. Franc précise toutefois que les infrastructures seront moins lourdes que si les enfants étaient accueillis dès la naissance.

Mme Renée Zürcher est sceptique lorsqu'elle entend M. Franc confiant dans la cohabitation entre aînés et petits enfants. Elle a vécu la situation de Chevenez où c'était très compliqué de faire cohabiter la crèche avec la maison des œuvres. Elle est également sceptique quant aux parois modulaires.

M. Franc précise que l'on ne peut pas encore connaître le nombre d'enfants que l'on aura et les jours d'occupation. M. Minger précise également que la mixité est importante, les aînés du village devront pouvoir profiter des locaux avec les enfants.

M. Joseph Maillat se demande si une UAPE au premier étage est adéquate ? y aura-t-il un ascenseur ? M. Franc lui répond par l'affirmative.

M. Bruno Zürcher souhaite prendre la parole et déclare que le projet présenté ce soir est très bien, mais il souhaite rappeler que l'ancien petit magasin Choffat était à vendre pour fr. 400'000.-- + un logement qui rapportait environ fr. 800.--/mois, malheureusement personne ne s'y intéresse. Est-il possible de sortir fr. 2'000.— de location + charges et salaire et de gagner sa vie ? M. Zürcher est sceptique.

M. Matthey lui répond que les fr. 594'000.— représentent une réfection globale du bâtiment, y compris la réfection de la toiture, amortissement et location. M. Zürcher se demande qui pourra supporter fr. 2'000.— à long terme ?

Mme Renée Zürcher émet également de gros doutes, à l'époque de Mme Grillon (ancienne tenancière du petit magasin), elle ne s'en était pas sortie. Elle avait demandé à ce qu'on baisse son loyer. M. Minger lui répond qu'il ne s'agira pas du même type de commerce dans la grange. En effet, un boucher, un boulanger et même un poissonnier ont manifesté leur intérêt. Ce n'est donc pas comparable avec le commerce que tenait Mme Grillon à l'époque. Des produits de qualité trouveront leur place dans la grange, de même qu'une cafétaria qui permettra aux citoyens de se rencontrer.

M. Manu Fischer déclare que l'on ne parle pas de la même surface entre celle prévue dans la grange et celle de l'ancien magasin, alors que la location était supérieure à celle prévue dans la grange.

M. Matthey souhaite souligner que ce réaménagement donnera naissance à un point de rencontre pour les gens du village, l'endroit sera directement connecté à la zone d'habitation du Collège. M. Minger parle d'une zone de vie du village.

M. Jean-Claude Gerber demande si la salle multifonctionnelle pourra être louée pour des anniversaires ou autres événements ? M. Franc lui répond par la négative.

Mme Michèle Tonnerre se demande si une place verte aménagée de jeux pour enfant sera prévue derrière le bâtiment. M. Franc lui répond par l'affirmative, c'est une obligation du SAS.

Mme Renée Zürcher constate qu'un tel bâtiment fera venir du monde en voiture au centre du village (personnel, parents, clients, ...) où parqueront tous ces gens ? M. Matthey lui répond que le Conseil devra prendre cela en compte dans le développement de la zone, c'est une évidence, il faudra prévoir suffisamment de places de parc.

M. Jean-Claude Gerber se demande si le véhicule de la voirie viendra parquer sous un hangar ou dans le bâtiment ? M. Franc lui répond que le hangar figurait dans le premier projet, mais qu'il a été supprimé pour raisons financières. Donc il n'y aura pas d'annexe au bâtiment, car c'était trop cher.

Mme Elodie Possin constate que le bâtiment se trouve en zone centre. Elle se demande si les Autorités communales ont déjà contacté la CPS concernant les ouvertures en façade ? M. Franc lui répond que l'on ne touchera pas aux façades. Seule une ouverture plus grande pour le véhicule de la voirie est prévue. M. Minger précise qu'il n'y a pas eu d'approche de la CPS pour le moment car nous en sommes à l'étude préliminaire.

Mme Monique Rérat souhaite prendre la parole car elle a travaillé durant 8 ans au petit magasin. Elle précise que durant les 2 dernières années, M. Choffat faisait moins de fr. 800.— de chiffre d'affaires par jour. Le travail était donc trop conséquent par rapport au bénéfice. M. Minger lui répond qu'il a vu les chiffres de M. Choffat. Ce dernier n'a pas souhaité continuer son activité sur Courtedoux car il souhaitait se concentrer sur son travail de traiteur à Coeuve. Sa fille n'a pas voulu garder le magasin de Courtedoux, cela représentait trop de travail. Elle ne souhaitait pas

devoir payer du personnel alors qu'elle ne pourrait pas être sur place. Mme Rérat maintient ses doutes quant au succès d'un commerce à Courtedoux, car elle a été témoin du net recul du chiffre d'affaires de M. Choffat ces deux dernières années.

Mme Georgette Joray demande si la commune sera chargée de louer les surfaces commerciales ? M. Minger lui répond par l'affirmative. Il rappelle que des personnes ont déjà manifesté leur intérêt. Mme Joray affirme qu'il reviendra aux citoyens de payer les risques.

M. Jean-Denis Rérat souhaite revoir le plan du terrain et demande pourquoi la commune n'a pas opté pour le rachat du bâtiment qui abritait l'ancien petit magasin ? il précise qu'il n'est pas du tout convaincu du projet présenté ce soir. Ce projet mériterait d'être un peu plus travaillé selon lui.

M. Minger répond que la commune s'était intéressée à ce bâtiment, malheureusement il est interdit à une commune d'acquérir un bien immobilier sans y prévoir une activité communale à l'intérieur. Il s'agit là d'une décision du Ministre Charles Juillard et du délégué aux affaires communales. Mme Marie-Laure Maillat pense que la commune aurait pu y implanter le bureau communal par exemple. M. Minger lui répond par la négative car la commune possède déjà toutes les infrastructures nécessaires pour le bureau communal.

M. Guillaume Roy souhaite saluer l'excellent travail fourni par le Conseil communal concernant ce projet, il pense toutefois qu'une soirée spéciale d'information aurait été nécessaire et appréciée des citoyens. Les gens ont été mis devant le fait accompli déplore M. Roy. Il rappelle encore que pour le changement d'affectation Recomatic aux Marronniers, deux séances d'information ont eu lieu avant le vote officiel. M. Minger approuve l'avis de M. Roy et reconnaît qu'une séance d'information aurait pu être la bienvenue, il précise toutefois que pour le dossier Recomatic, les Autorités ont dû respecter l'art. 47 LAT qui impose des séances d'information à la population avant le dépôt public et le vote en Assemblée communale.

M. Minger rappelle qu'en principe la présentation des projets se fait lors de la votation du crédit, comme ce soir.

Mme Marie-Laure Maillat pense qu'il faudrait continuer cette discussion, c'est normal que les citoyens se posent des questions au sujet d'un projet si important. Elle pense que le projet n'est pas assez réfléchi et qu'il y aurait eu d'autres pistes à explorer, comme éventuellement la construction d'une crèche à proximité de l'école au sein du lotissement Le Collège. M. Franc rappelle à Mme Maillat que l'on a besoin de l'UAPE dans la grange, pour des raisons financières, comme il l'a expliqué tout à l'heure. Il précise encore qu'un accès piétonnier direct à l'école depuis la grange sera créé. M. Matthey déclare encore qu'il est de la responsabilité de la commune de faire en sorte que les anciens bâtiments du centre du village soient rénovés et rendus à la population.

Mme Hermine Marquis s'interroge encore concernant le projet au restaurant du Cheval Blanc ? M. Minger lui répond que ce projet est tombé à l'eau. M. Joseph Maillat a appris que ce restaurant du Cheval Blanc allait fermer tout prochainement, il se demande si la commune va s'investir pour trouver preneur ? M. Minger lui répond qu'il s'est déjà fort investi personnellement pour trouver des intéressés. Le problème est que le bâtiment est très grand et le coût de réhabilitation est très élevé, c'est pourquoi aucun projet n'a jamais abouti jusqu'ici. Il s'agit d'une opération immobilière nécessitant l'immobilisation de fonds importants. Ce type d'opération rebute les investisseurs.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion et propose de passer au vote.

M. Bruno Zürcher souhaite que l'on vote à bulletins secrets. Mme la Présidente déclare que, selon le règlement d'organisation de la commune, il faut que le un dixième des personnes présentes ce soir acceptent le vote à bulletins secrets.

Mme la Présidente demande à l'Assemblée :

**Acceptez-vous le vote à bulletins secrets pour le point 4 de l'ordre du jour ?**

10 personnes sur 67 souhaitent le vote à bulletins secrets, le un dixième est donc atteint, ce point 4 sera donc voté à bulletins secrets :

La secrétaire distribue les bulletins, les citoyens sont invités à déposer leur bulletin dans l'urne.

**Approuvez-vous un crédit de Fr. 1'400'000.— sous réserve de l'obtention de subventions, concernant le réaménagement du rez-de-chaussée (local voirie, zone d'activité commerciale) et du 1<sup>er</sup> étage (salle multifonctionnelle – structure d'accueil pour enfants) de la grange située à la rue du Collège no. 31A, propriété de la commune mixte de Courtedoux ; donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et consolider ?**

Les scrutateurs procèdent au dépouillement, aidés par la secrétaire et la présidente.

Suite au dépouillement, Mme la présidente donne les résultats.

OUI : 46 bulletins

NON : 19 bulletins

BLANCS : 2 bulletins

Le crédit est donc approuvé à la majorité.

**5. Discuter et voter une dépense de Fr. 17'000.— pour l'étude du projet (part communale des prestations d'ingénieurs) de réaménagement des rues du Clôtre, de la Combatte et du 23-Juin, financée par les liquidités courantes.**

Mme la Présidente demande à M. Minger, concerné par ce projet, de quitter la salle.

Mme la Présidente demande à l'Assemblée si elle accepte d'entrer en matière pour ce point. L'Assemblée accepte à l'unanimité.

Mme la Présidente donne la parole à M. David Protti, conseiller communal en charge des travaux publics, pour une présentation du dossier.

Il présente tout d'abord l'étendue du projet, soit dès le giratoire de la RC247 jusqu'à la place St-Martin. M. Protti explique que le tracé en question est une priorité pour la RCJU qui sera le maître d'ouvrage, la commune sera un partenaire du projet. M. Protti explique que le Service des infrastructures a attribué le mandat d'étude préliminaire et d'avant-projet au bureau Bleyaert & Minger SA, c'est pourquoi M.

Minger a dû quitter la salle. M. Protti explique que les travaux lancés par l'Etat engageront des travaux communaux (collecteurs, eau potable, evt. trottoir). Ces travaux sont intégrés dans la planification financière de la commune.

Un accord financier entre la RCJU et la commune de Courtedoux a été conclu, une répartition des frais de cette étude à 50/50 sera appliquée, soit fr. 17'000.— à charge de la commune. Cette étude permettra encore d'établir une autre répartition des frais pour la suite du projet.

Mme la Présidente remercie M. Protti pour toutes ces explications et ouvre la discussion :

Il n'y a pas de questions.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion et propose de passer au vote. Elle demande à l'Assemblée :

**Acceptez-vous une dépense de Fr. 17'000.—pour l'étude du projet (part communale des prestations d'ingénieurs) de réaménagement des rues du Clôtre, de la Combatte et du 23-Juin, financée par les liquidités courantes ?**

L'Assemblée accepte à l'unanimité.

Mme la Présidente fait revenir M. Minger dans la salle et lui communique la décision de l'Assemblée. Il remercie l'Assemblée pour sa décision.

## **6. Informations communales**

### **Containers semi-enterrés : information concernant le projet du SIDP**

Mme la Présidente donne la parole à M. David Protti, conseiller communal en charge des déchets pour ces informations.

M. Protti commence par un récapitulatif des événements concernant les DUC (déchets urbains combustibles). En 2010, les communes ont transféré la gestion des DUC au SIDP. Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, la taxe au sac à l'échelle du district est entrée en vigueur. Le but de la mise en place des containers semi-enterrés est principalement d'éliminer un maximum de manutention.

Un container coûte CHF 8'000.— et a une capacité de 5 m<sup>3</sup>. M. Protti précise que l'on compte un container pour environ 120 habitants.

La tournée de ramassage concernant les containers comme celui placé à l'école continuera chaque semaine. Pour les ménages la tournée du lundi sera donc supprimée.

M. Protti déclare que le Conseil communal a choisi d'adhérer à ce projet, comme presque toutes les communes ajoulotes. Porrentruy est encore en train d'étudier ce projet.

Pour l'emplacement des containers sur le territoire de Courtedoux, le Conseil communal a deux propositions :

Soit de les placer tous les 7 à la décharge, soit de les éparpiller à travers le village aux endroits suivants :

Sur la place en tartan devant la halle de gymnastique, au carrefour Varandin/Bois Juvé, à la place St-Martin, 2 à la décharge, en bas la rue des Combes, près de l'arrêt postal au Clôtre.

M. Protti opterait plus pour la deuxième solution, soit de les éparpiller à travers le village, car il pense aux personnes qui ne possèdent pas de véhicule. L'inconvénient de les placer à la décharge serait également l'augmentation du trafic au Boitchelat, à voir si le Conseil augmenterait les heures d'ouverture de la décharge le cas échéant.

Suite à toutes ces explications, Mme la Présidente ouvre la discussion, en précisant qu'il n'y a pas de décision à prendre ce soir.

M. Calame s'étonne de la proposition du Conseil de placer tous ces containers à la décharge. A-t-on pensé aux personnes qui ne possèdent pas de voiture ? Selon lui, la question ne doit pas se poser, les containers doivent être dispersés dans le village.

Mme Michèle Tonnerre s'interroge concernant les incivilités, que se passera-t-il si l'on retrouve des sacs noirs, non taxés, à l'intérieur des containers ? M. Protti lui répond que les sacs non taxés devront être ouverts pour des contrôles et les contrevenants seront amendés.

M. Protti explique encore que c'est l'aspect financier qui a poussé le SIDP à lancer ce projet car le prix du ramassage hebdomadaire va augmenter prochainement.

M. Jean-Pierre Rérat se demande si la taxe de ramassage sera différente en fonction de l'emplacement des containers (tous à la décharge ou dispersés dans le village).

M. Protti lui répond par la négative.

M. Thierry Blaser se demande s'il n'existerait pas une solution meilleure marché, avec un seul grand container à la décharge et non 7 ? le Conseil communal a-t-il étudié un autre système ? M. Protti lui répond qu'il s'agit d'un projet du SIDP et qui sera également financé par le SIDP et non par la commune. Le SIDP a toutes les compétences pour les DUC.

M. Joseph Maillat souhaite rendre l'Assemblée attentive à l'étanchéité de ces containers. Seront-ils assez étanches aux odeurs et aux mouches ? Attention pour le voisinage.... Le Conseil communal a bien pris note de cette remarque.

Mme la Présidente souhaite préciser que ce système de containers est en place à Bressaucourt depuis de longues années et qu'ils ne rencontrent aucun problème.

M. Blaise Calame a lu dans la presse que 3 communes avaient refusé d'entrer dans ce système. Il se demande pourquoi ? M. Minger lui répond que la situation a évolué, actuellement seule Porrentruy est encore en réflexion, Il semblerait que toutes les autres communes ont donné un préavis positif.

M. Bruno Zürcher pense également qu'il est préférable de disperser les containers dans le village, comme on le voit aux Franches-Montagnes.

M. Jean-Claude Gerber se demande si le vidage des containers se fera régulièrement ou en fonction de leur remplissage ? M. Protti lui répond que, comme actuellement, il y aura un jour fixe de ramassage pour tous les containers.

Mme Elodie Possin trouve l'emplacement situé à la rue du Collège, sur la place en tartan pas idéal par rapport aux enfants qui se trouveront à proximité. M. Protti lui répond que c'est une bonne remarque, il faudra veiller à déplacer la grille afin que le camion puisse charger le container depuis la route.

Mme Renée Zürcher pense qu'il faudrait éviter la place St-Martin. M. Protti déclare qu'il s'agit d'un endroit centré au village, proposé par le SIDP. M. Minger précise encore que la pose de ces containers nécessitera une procédure de demande de permis avec possibilité de faire opposition.

M. David Maillat s'étonne qu'aucun container ne soit prévu sur la Côte. M. Protti lui répond que le Conseil avait renoncé à en placer un dans les quartiers de la Côte, en raison de leur proximité avec la décharge. M. Matthey précise que les gens de ce quartier porteraient leurs poubelles en allant à la décharge. Mme Marie-Laure Maillat lui répond qu'elle aussi, habitante du bas du village, porterait ses poubelles lors de ses visites à la décharge !

Suite à toutes ces remarques, il est clair que l'Assemblée retient la solution de disperser les containers dans le village. Le Conseil a pris note de toutes les remarques pour avancer dans ce projet.

### **Columbarium : informations concernant le projet du Conseil communal**

Mme la Présidente donne la parole à M. Fabian Zürcher, conseiller communal en charge du cimetière :

Avant de commencer, M. Zürcher demande à l'Assemblée de se lever, afin d'observer une minute de silence en l'honneur des personnes enterrées au cimetière de Courtedoux.

M. Zürcher explique que, selon le règlement communal, nous enterrons à la lignée à Courtedoux. Le délai pour niveler une tombe est de 20 ans. Cette solution est compliquée et parfois délicate par rapport aux familles.

Le Conseil communal a donc étudié la possibilité de créer un columbarium, avec jardin du souvenir. Il se trouvera dans l'angle du cimetière, côté restaurant du Cheval Blanc et place St-Martin. M. Zürcher présente un projet de ce futur columbarium, avec bancs et arbres à proximité. M. Zürcher informe encore l'Assemblée que le règlement communal du cimetière devra être adapté cet automne, car le règlement actuel ne prévoit pas de columbarium ni de jardin du souvenir.

Suite à ces explications, Mme la Présidente ouvre la discussion, en précisant qu'il n'y a pas de décision à voter à ce propos.

M. Raymond Imhof souhaite saluer l'initiative du Conseil communal à ce propos. Pour lui, cette solution de columbarium et jardin du souvenir permettra de traiter les personnes en égalité jusqu'au-delà de la mort.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion. Le Conseil communal a pris note que l'Assemblée était favorable à ce projet.

## **7. Divers**

Mme la Présidente donne la parole à M. Minger concernant deux sujets d'actualité :

### **Votation patinoire :**

M. Minger souhaite préciser à l'Assemblée que le Conseil communal n'a pas souhaité donner de préavis concernant cette importante votation, étant donné que le SIDP a choisi la votation par les urnes et non par les Assemblées communales, afin que les exécutifs communaux n'influencent pas les citoyens. Le Conseil communal a souhaité seulement donner des chiffres concrets concernant notre commune afin qu'ils soient informés clairement de la situation financière de leur village par rapport à ce projet. M. Minger et le Conseil communal encouragent les citoyens à se rendre nombreux aux urnes.

### **Stationnement sur les trottoirs - Amendes :**

M. Minger informe l'Assemblée que le Conseil communal a commencé d'amender les voitures qui stationnaient sur les trottoirs du village, notamment dans le virage à la rue du Boitchelat. La police est venue sur place, afin d'amender les contrevenants. Le Conseil communal souhaite donc ce soir donner un message à l'Assemblée et demande aux citoyens d'éviter tout stationnement sur les trottoirs au village.

Suite aux deux interventions de M. Minger, Mme la Présidente ouvre la discussion pour les divers :

M. Bruno Zürcher souhaite parler des contrôles de police, ordonnés dernièrement par le Conseil communal, à la rue Pierre-Pelé qui est en « bordiers autorisés ». En effet, la police a amendé des gens qui traversaient le village et M. Zürcher trouve cela vraiment dommage. Il souhaite préciser que le bas du village est également fortement pénalisé en raison d'un trafic important. M. Minger lui répond que la route en question n'est pas en bon état et qu'il y a lieu d'y conserver une limitation de trafic. M. Minger rappelle que la rue Pierre-Pelé est « bordiers autorisés » et informe l'Assemblée, que suite aux contrôles de police, seul un frontalier a été amendé.

M. Pascal Marchand s'interroge concernant la future construction du Péquis. Il se rappelle qu'un plan spécial avait été voté dans l'urgence en 2012. Devra-t-on revoter un nouveau plan spécial pour la construction qui va tantôt débiter ? M. Minger lui répond que les Autorités communales ne sont pas au courant d'un quelconque avancement du projet Résidence Bonheur. M. Marchand répond qu'il pense que les gabarits seront posés avant les vacances. M. Minger déclare qu'ils ne peuvent pas être posés sans demande de permis, c'est exclu et assure que, dès que la demande de permis sera déposée au secrétariat communal, le Conseil communal contrôlera méticuleusement la conformité du projet avec le plan spécial en vigueur. Si les hauteurs ne sont pas respectées, il faudra refaire un nouveau plan spécial ou modifier le projet en fonction du plan spécial en vigueur.

Affaire à suivre, pour l'instant la commune n'a aucune information à ce sujet.

M. Joseph Maillat souhaite revenir sur les comptes 2017. Si la commune accepte le projet de patinoire, de combien les charges seraient augmentées ?

M. Matthey, en charge des finances, lui répond que les augmentations ont été intégrées dans la planification financière. Pour rappel, entre fr. 4'200.— et fr. 8'600.— de charges supplémentaires annuelles si l'un ou l'autre projet est accepté.

Mme Elodie Possin se demande à quel pourcentage du budget annuel communal total se montent les charges annuelles de la patinoire ? M. Matthey lui répond que le budget total de la commune se situe aux alentours de fr. 3'200'000.— et que les charges de la patinoire se montent à fr. 30'000.—par année, c'est donc 1% du budget de la commune. Mme Possin souhaitait vraiment préciser ce 1% qui est important avant la prise de décision.

M. Thierry Blaser souhaite féliciter la commune pour l'acquisition récente du radar sympathique. Il est au courant que la commune rencontre des problèmes de batterie avec ce radar, mais pense vraiment qu'il devrait être déplacé dans d'autres rues du village et ne pas rester en permanence à la rue du Collège. Le Conseil communal partage l'avis de M. Blaser et indique que le radar sera placé dans différentes rues.

M. Thierry Blaser souhaiterait que les accotements des chemins ruraux (routes en gravier, groise) soient remis en état plus régulièrement, afin d'éviter des incidents telles que roues crevées. Il pense que le Conseil communal devrait faire un appel d'offres pour ces travaux de réfection qui devraient être faits une fois par année. Le Conseil communal a pris note de cette remarque et se chargera de remédier à ce problème dès que possible.

M. Blaise Calame se pose des questions concernant la limitation à 30km/h à la rue du 23-Juin. La limite n'est pas très claire en direction du restaurant du Cheval Blanc, car la limitation passe à 50km/h sur la route cantonale. M. Minger lui répond que le Conseil communal a proposé au Canton du passer à 30km/h sur l'ensemble de la route cantonale, lors de la future réfection 23-Juin/Combatte/Clôtre, il y a donc une ouverture pour une uniformisation des limitations de vitesse au village.

M. Pascal Marchand souhaite revenir sur la séance d'information du 5 juin dernier au sujet du projet touristique K-za Swiss Resort & Spa. Il regrette le fait que la séance ait été convoquée à 18h00, en effet, pour certaines personnes c'est trop tôt. Il demande aux Autorités de revoir ces heures, 20h00 c'est plus pratique pour les gens qui travaillent. M. Minger lui répond qu'il avait justement reçu des remarques de citoyens qui étaient satisfaits de 18h00 car ils ne pouvaient pas venir à 20h. Le Conseil en a pris note pour la prochaine séance.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente lève cette Assemblée, il est 22h55.

**AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE**

**La Présidente :**

**La Secrétaire :**

**Sylvie Marchand**

**Karine Cerf**